

Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif qui s'est tenue le 12/07/2013 à BIDART

ORDRE DU JOUR :

Validation du Vice Président – Nomination du Trésorier – Provision Poste Aidé CNDS – Dette CD33 – Intervention éducateur de l'Aviron Bayonnais

Etaient présents à ANGLET :

M.LAULHE, J.M ST GEOURS, Luc VALLEJO, C. LASSIMOUILLIAS, L.RONDI, J.C. GAYMARD, V. LIETS, M. BILLECOQ, F PAPAGIORGIU

Etaient représentés

, L.SONZOGNI,

1 – Validation du Vice Président

Le Président Vincent LIETS, nous demande de valider au poste de vice-président Jacques LAJUNCOMME afin de le seconder dans sa tâche.

L'assemblée prend acte et valide cette décision

2 – Nomination du Trésorier

Suite à la démission de David DUBES, Marc BILLECOQ accepte d'assurer le poste de trésorier du CRAS.

L'assemblée prend acte et valide cette décision

3 – Poste CNDS

Vincent nous fait part de l'avancement sur le dossier du poste aidé CNDS, ce poste devait être un CDD mais en fait il n'en est rien ce ne peut être qu'un CDI.

Actuellement, le CRAS ne peut prendre le risque d'un tel poste au regard des finances. Une provision de 4 000 € attribuée à ce poste a été versée par le Conseil Régional. Pour l'instant, nous décidons de provisionner cette somme en attendant de trouver une solution sachant que si nous annulons notre demande et que nous avons le besoin d'un tel poste d'ici 2 ou 3 ans, nous n'aurons pas beaucoup de chance de voir notre demande aboutir. Donc pour l'instant nous allons essayer de gagner du temps.

L'assemblée prend acte et valide cette décision.

4 – Dette CD 33

4 – Dette CD 33

Suite au Raid 33 , le CD 33 avait une dette envers le CRAS. L'annulation de cette dette est demandée.

Les personnes présentes à l'exception de Vincent Liets valide cette annulation

L'assemblée prend acte et valide cette décision.

5 – Indemnisation de l'éducateur mis à disposition sur le pôle espoir

Suite à la convention de mise à disposition par l'Aviron Bayonnais Omnisport de son entraîneur pour intervention sur le pôle espoir aquitain de sept à juin 2013 pour une somme de 9 000 €, il est demandé au CRAS de bien vouloir assumer la somme supplémentaire de 500 € (heures supplémentaires selon convention restant à la charge de l'AB) pour le travail effectué par l'intervenant sur le mois de juin 2013.

A l'exception de J.M. St Geours qui pour des raisons d'éthiques ne souhaite pas prendre part au vote, cette décision est acceptée par les membres présents.

Fin de la réunion à 19h30

Martine LAULHE
Secrétaire Générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Martine Laulhe', written over the typed name and title.